

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 13 septembre 2010 relative à la prévention de la délinquance.

La formulation employée pour cette question montre une certaine méconnaissance de la commune, du contexte de ces événements et des nombreuses actions engagées par la Municipalité et ses partenaires en matière de prévention de la délinquance.

Le Clos du Buisson est un quartier comprenant 650 logements. 330 logements sont des logements locatifs aidés gérés par Haute-Savoie Habitat, et 39 logements sont gérés par la SA Mont-Blanc ; les autres sont des logements de propriétaires, scindés en plusieurs copropriétés. Il est donc inexact de laisser entendre qu'il n'y aurait pas de mixité sociale dans ce quartier. Par ailleurs, la présence de foyers aux revenus plus modestes dans la partie locative et qui résident dans des logements des contingents Employeurs, Préfecture, Mairie ou encore CILS n'implique pas mécaniquement qu'ils génèreraient des faits de délinquance.

Dans la nuit du 28 au 29 août et celle du 31 août au 1er septembre, trois véhicules ont été incendiés, entraînant des dommages à un total de 7 véhicules. Une enquête est bien sûr en cours. Le quartier était globalement très calme depuis des mois, ce constat étant fait par la Gendarmerie, Haute-Savoie habitat et la Ville qui se réunissent chaque trimestre pour faire le point de la situation du quartier. Les seules difficultés relevées récemment étaient dues à quelques individus, circulant de façon furtive mais très nuisante sur le plan sonore, avec des véhicules de type quads ou mini-motos non homologués pour circuler sur le domaine public. Les forces de l'ordre ont pu saisir ces engins.

On ne peut pas qualifier ces événements « d'explosion de violence » dans le quartier et liés à une absence d'actions de prévention. Ils sont simplement le fait d'un ou de quelques individus, faisant partie d'un tout petit noyau de quelques personnes qui restent hermétiques à toute forme d'encadrement familial, de civisme et d'actions de prévention.

La Commune ne se borne pas à déléguer les actions de prévention à l'association Passage, qui intervient en effet sur la commune avec deux éducateurs de prévention. La Commune a développé au cours des années une politique d'animation avec un service Jeunesse municipal et l'animation d'un réseau de partenaires qu'elle finance, comme la MJC et le réseau associatif local, notamment sportif. Les relations étroites que nous entretenons avec Haute-Savoie Habitat complètent les instruments de notre politique de prévention dans ce quartier.

La création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance nous permet un pilotage de la politique de Prévention, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés.

La Commune poursuivra cette politique partenariale. Les statistiques de la délinquance ou les documents de synthèse du CLSPD sont à disposition de l'ensemble des élus, notamment du représentant de votre groupe à la commission Sécurité et Proximité. Ces chiffres font apparaître une délinquance très contenue pour Annecy-le-Vieux, au regard d'autres communes de l'agglomération ou du département.